

## **CODE DE CONDUITE immoveris**

---

### **1 AGIR CONFORMÉMENT AU DROIT ET AUX LOIS**

#### **RESPECT DES LOIS**

Nous dirigeons notre entreprise en conformité avec le droit et la législation suisses.

Nous avons mis en place différentes directives susceptibles de nous aider à connaître nos obligations légales et à agir en conséquence. Nous sommes tous obligés, à titre personnel, de connaître les lois relatives à notre domaine d'activité et de les respecter dans notre travail quotidien. En cas d'incertitude à ce sujet, nous demandons l'aide et l'assistance du service concerné.

#### **CONCURRENCE**

Nous sommes convaincus qu'une concurrence libre et ouverte conduit à une grande qualité des produits et des services. Nous nous interdisons toute action ayant pour but de restreindre la concurrence, que ce soit par le truchement d'ententes avec nos concurrents portant sur les prix, les coûts ou les clients. Nous sommes loyaux avec nos concurrents.

#### **BLANCHIMENT D'ARGENT**

Le blanchiment d'argent est une opération qui consiste à dissimuler des fonds d'origine frauduleuse dans des affaires légitimes. Nous ne tolérons aucun blanchiment d'argent. Pour ce faire, nous devons savoir, pour toutes nos transactions, quel est le genre d'activité de notre partenaire (potentiel). Pour pouvoir repérer un blanchiment d'argent (potentiel), l'éviter et le signaler, nous devons savoir quelle est l'origine des fonds ou de la propriété et quel but se cache derrière l'opération. N'hésitez pas à signaler toute transaction douteuse dont vous auriez connaissance.

#### **FRAUDE ET CORRUPTION**

La corruption consiste à offrir, verser, exiger ou accepter des sommes d'argent, des cadeaux ou des faveurs, dans le but d'influer de manière indue sur le déroulement et l'issue d'une opération. Il peut s'agir en l'occurrence de corrompre des fonctionnaires ou des acteurs de l'économie privée.

Nous condamnons tout type de fraude et de corruption, favorisons une culture de la lutte contre la fraude et appliquons à cet égard le principe de la tolérance zéro. Nous n'offrons ni n'autorisons aucun paiement visant à corrompre et à frauder, de même que nous n'exigeons ni n'acceptons de tels paiements de tiers.

Ceci signifie aussi que tous les collaborateurs d'immoveris doivent être constamment attentifs en ce qui concerne les invitations, les cadeaux ou autres versements et faveurs et s'interroger sur leur motif et leur ampleur. Afin d'éviter ne serait-ce que l'apparence d'une fraude ou d'une corruption, immoveris a édicté des règles strictes indiquant comment traiter les cadeaux et les faveurs.

#### **ÉLABORATION DES RAPPORTS**

Nous accordons la plus grande importance à l'exactitude de nos comptes et à l'exhaustivité des documents commerciaux. Nous élaborons des rapports transparents sur nos activités et communiquons de manière ouverte et loyale avec nos parties prenantes.

Nos rapports sont établis en conformité avec les lois et réglementations en vigueur. Chacun d'entre nous a l'obligation de veiller à ce que nous établissions des rapports complets, corrects et compréhensibles sur le déroulement de nos opérations. Nous conservons les documents pendant la durée qui nous est imposée par les réglementations légales en vigueur.

## **2 CONSIDÉRER AUTRUI AVEC RESPECT ET ESTIME**

### **NON-DISCRIMINATION**

L'ouverture d'esprit et le respect mutuel sont à la base de la réussite d'une collaboration, que ce soit sur le plan interne au sein d'immoveris ou externe avec des tiers.

Nous ne tolérons aucune discrimination fondée notamment sur la race, la nationalité, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou l'âge. Nous veillons à créer un climat de respect et de confiance mutuels.

Nous ne tolérons aucune atteinte à la personnalité ni aucun acte discriminatoire tels qu'ils peuvent avoir lieu p. ex. dans les cas suivants :

- Plaisanteries blessantes, dénigrement ou insultes
- Menaces, harcèlement et intimidations
- Actes hostiles en raison de l'appartenance ethnique, de la nationalité, du sexe ou de l'orientation sexuelle
- Brimade, harcèlement, humiliation ou exclusion d'une personne ou d'un groupe de personnes
- Avances sexuelles importunes, plaisanteries à connotation sexuelle ou présentation et diffusion de matériel pornographique

Ceci implique que vous traitiez vos collègues au sein d'immoveris, mais aussi les tiers avec respect et équité et que vous ne discriminiez personne.

### **ÉGALITÉ DES CHANCES**

Nous donnons à tous nos collaborateurs les mêmes chances, notamment en ce qui concerne le poste, l'évaluation, la formation continue et l'avancement. Les décisions concernant le recrutement sont prises exclusivement sur la base des exigences du poste concerné et des qualifications du candidat. Nous rémunérons nos collaborateurs de manière équitable d'après leur performance.

Lorsqu'il s'agit de prendre des décisions relatives au personnel (p. ex. engagement, notation, mesures disciplinaires et rémunération), nous nous basons exclusivement sur les qualifications, les aptitudes et la performance de la personne concernée en relation avec les exigences du poste ainsi que sur des considérations commerciales.

### **SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL**

Les collaborateurs d'immoveris ont le droit de travailler dans un environnement sûr et approprié. Nous veillons à la sécurité du poste de travail et protégeons leur santé.

Pendant le temps de travail, nos collaborateurs ne sont pas autorisés à boire de l'alcool ni à consommer de stupéfiants. Dans les occasions importantes (p. ex. réunions de comité, repas avec des clients, activités sociales, etc.), il convient de modérer la consommation d'alcool, qui ne doit en aucun cas restreindre la sécurité et la capacité de travail des collaborateurs.

Si vous remarquez l'existence de sources de danger ou d'autres circonstances susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la sécurité, signalez-les immédiatement. La santé et le bien-être de nos collaborateurs sont essentiels à nos yeux.

### **DURABILITÉ**

Nous accordons beaucoup d'importance à la prise en compte des exigences actuelles et futures de la société, de l'économie et de l'environnement. À cet égard, nous sommes conscients de notre responsabilité que nous considérons comme essentielle à notre réussite commerciale à long terme.

Nous nous engageons en faveur de l'utilisation de techniques ménageant l'environnement, des énergies renouvelables et des concepts de durabilité.

#### **FOURNISSEURS**

La compétence, la qualité et la durabilité régissent notre collaboration avec nos fournisseurs. Dans le cadre de leurs activités nous concernant, l'ensemble de nos fournisseurs et prestataires de services doivent se montrer responsables, en tenant compte des aspects sociétaux et environnementaux.

### **3 PROTÉGER NOTRE PROPRIÉTÉ AINSI QUE LES DONNÉES PERSONNELLES ET CONFIDENTIELLES**

#### **PROPRIÉTÉ DE L'ENTREPRISE**

Chacun d'entre nous est responsable de protéger ce qui appartient à immoveris. Notre propriété est constituée notamment de matériaux, de marchandises, d'argent, d'équipements et de véhicules, mais aussi de propriété intellectuelle, notamment de savoir-faire, de données, de marques et de brevets.

Chacun d'entre nous peut contribuer à protéger ce que notre entreprise possède. Nous sommes tenus de veiller à d'éventuelles anomalies, de mettre sous clé des objets et des documents de valeur et de signaler tout fait inhabituel.

#### **UTILISATION PRIVÉE DE BIENS APPARTENANT À L'ENTREPRISE**

Nous utilisons les biens qui sont la propriété d'immoveris à des fins professionnelles et non pas à des fins privées. En font partie notamment les moyens de communication et d'information mis à disposition des collaborateurs. Pour savoir dans quelle mesure l'utilisation privée de biens appartenant à l'entreprise est possible, p. ex. un appel téléphonique privé utilisant le téléphone de service, veuillez vous référer au règlement vous concernant établi par la société qui vous emploie.

#### **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

Nous respectons les droits de la personnalité de nos collaborateurs et des tiers et traitons les données personnelles de manière confidentielle. Nous veillons à ne saisir que les données personnelles qui sont absolument indispensables. Il s'agit par exemple du nom, de l'adresse, de la date de naissance, du sexe, de l'ancienneté et des coordonnées bancaires, nécessaires pour le versement des salaires et traitements ainsi que pour les décomptes AVS. Nous veillons à ce que ces données personnelles ne puissent être consultées et traitées que par un nombre limité de collaborateurs autorisés. Nous protégeons les données personnelles de nos collaborateurs contre tout accès par des tiers non autorisés.

#### **PROTECTION DES DONNÉES CONFIDENTIELLES**

Dans le cadre de nos activités commerciales, nous avons accès à des informations internes et externes. Nous devons toujours partir du principe que les informations mises à notre disposition sont de nature confidentielle (p. ex. données sur les clients, données sur le personnel, informations commerciales, etc.). Nous sommes tenus de traiter ces données avec tout le soin requis et de ne les utiliser que dans le but initialement défini. Nous les protégeons contre tout accès par des tiers non autorisés.

#### **DROITS D'AUTEUR ET DROIT DES BREVETS**

Nous respectons les droits d'auteur et le droit des brevets. Les inventions et les designs créés entièrement ou partiellement par nos collaborateurs dans l'exercice de leur activité au service de l'entreprise et dans l'accomplissement d'une obligation contractuelle deviennent la propriété d'immoveris.

## 4 OBSERVER NOS RÈGLES CLAIRES POUR GÉRER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

### CONFLITS D'INTÉRÊTS

Nous sommes en présence d'un conflit d'intérêts lorsque, par exemple, des relations d'ordre privé, des activités externes ou les intérêts d'autres entreprises qui nous sont proches sont susceptibles d'influencer nos décisions.

Les collaborateurs d'immoveris sont tenus d'éviter les situations qui pourraient générer un conflit d'intérêts. Nous informons immédiatement nos supérieurs et nos clients quand nous constatons qu'une situation pourrait (potentiellement) entraîner un conflit d'intérêts.

### ÉCHANGE RESTRICTIF DE DONNÉES (MURAILLE DE CHINE)

Dans le cadre des activités de l'entreprise, il peut arriver que nous obtenions des informations confidentielles qui sont également susceptibles d'intéresser d'autres services de l'entreprise ou des groupements d'intérêts extérieurs.

Pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts, nous veillons à empêcher que ces informations confidentielles circulent entre les services et collaborateurs concernés, en établissant une « muraille de Chine » entre ces derniers. Nous n'affectons aux projets et services concernés que des collaborateurs libres de tout conflit d'intérêts. Nous veillons à une stricte séparation et à une transmission protégée des informations sensibles.

### ACTIVITÉS EXTRAPROFESSIONNELLES

Nous consacrons notre temps de travail à la réussite d'immoveris. Les activités que nous exerçons en dehors de notre profession ne doivent pas être en contradiction avec les intérêts d'immoveris. Avant d'accepter des activités annexes, des mandats, des fonctions publiques ou des missions dans des organisations professionnelles, il y a lieu d'examiner soigneusement s'il existe un risque de conflit d'intérêts avec l'activité chez immoveris. Vous trouverez de plus amples informations sur les activités annexes, notamment les activités ou les voies de communication interdites, dans le règlement vous concernant établi pour la société qui vous emploie.

### CONTACT/INTERLOCUTEUR

Si vous n'êtes pas sûr qu'une démarche soit appropriée ou si, de manière générale, vous avez des questions ou des hésitations au sujet du Code de conduite, veuillez prendre contact avec votre supérieur ou avec la personne responsable de la conformité (compliance) chez immoveris.

#### **Votre interlocutrice, responsable de la conformité :**

Nathalie Stucki  
Head Finance & Controlling

immoveris ag, siège social Berne  
Gutenbergstrasse 14  
CH-3011 Berne

Mobile +41 (0)78 739 11 78  
nathalie.stucki@immoveris.ch  
www.immoveris.ch